

13 juin 2018
Français
Original : anglais

**Troisième Conférence des Nations Unies
chargée d'examiner les progrès accomplis
dans l'exécution du Programme d'action
en vue de prévenir, combattre et éliminer
le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects**

New York, 18-29 juin 2018

Document de travail présenté par la Jamaïque

**Effets des attaques à main armée sur la Jamaïque :
argumentaire en faveur de l'examen approfondi du Programme
et de l'Instrument international de traçage**

Aperçu général

1 Ces 30 dernières années, la délinquance violente en Jamaïque a représenté une part importante du taux de délinquance global. À titre d'exemple, en 1974, la délinquance violente ne comptait que pour 10 % du taux de délinquance total. Vingt ans plus tard, en 1996, alors que le taux de délinquance total signalé est demeuré relativement stable, la part de la délinquance violente a quadruplé, passant à 43 % de l'ensemble des infractions¹. Cette situation concorde avec les observations de Beckman (2007)², qui compare le taux régional d'homicides en Amérique latine et dans les Caraïbes à celui généralement observé dans des zones ravagées par la guerre.

2. La violence a augmenté et, avec elle, l'emploi des armes à feu. L'utilisation d'armes plus puissantes va croissant, ce qui se traduit par un taux de mortalité plus élevé. Il ressort des statistiques policières que des armes à feu ont été utilisées dans 90 % des cas d'homicides enregistrés depuis le début de 2018³. Les homicides commis sur la même période en 2017 l'ont principalement été par armes à feu.

¹ Herbert Gayle, « Adolescent male survivability in Jamaica », document établi pour le projet Jamaica Adolescent Reproductive Health Activity Project (Youth.now), Kingston, décembre 2002, p. 65.

² Heather Berkman, « Social exclusion and violence in Latin America and the Caribbean », Banque interaméricaine de développement, document de travail n° 515 (2007).

³ Jamaica Constabulary Force, « Periodic Serious and Violent Crimes Review », 2018.



3. Il est indiqué dans un rapport établi par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en 2007⁴ que la délinquance réduit le tourisme, décourage l'investissement productif et entrave la croissance économique. D'après les auteurs du rapport, la Jamaïque pourrait faire augmenter la croissance économique par habitant de 5,4 % par an. Ces arguments ont été soulignés plus avant dans la politique nationale de sécurité pour la Jamaïque de 2013, dans laquelle il est expliqué que l'ensemble des pertes économiques qu'entraînent la délinquance et la corruption pour la Jamaïque est composé d'un coût direct, qui englobe la perte d'espérance de vie et le coût de la prise en charge des blessures et des soins de santé, mais aussi d'un coût indirect, qui comprend le coût supérieur que suppose la pratique d'une activité économique dans une société où la méfiance règne. Le coût de la prise en charge des blessures liées à la violence pour la Jamaïque a aussi été confirmé par Glaister Leslie⁵, qui mentionne une évaluation financée par l'Organisation mondiale de la Santé en 2006 et dont il est ressorti que le coût des soins médicaux directs dispensés dans les hôpitaux publics de l'ensemble de l'île en cas de blessures liées à la violence s'élevait à 29 millions de dollars, soit environ 12 % du total du budget de la santé de la Jamaïque. En outre, les pertes de productivité résultant de blessures liées à la violence ont été estimées à environ 398 millions de dollars, soit 4 % du produit intérieur brut de la Jamaïque⁶. On ne saurait trop insister sur les coûts liés à la réduction de la mobilité, à l'érosion de la confiance des investisseurs, à l'augmentation des dépenses afférentes à la police, à l'émigration de la classe moyenne instruite, à la réduction de l'accès aux services sociaux et au climat général de peur.

4. On estime à 274 le nombre de gangs actifs en Jamaïque. Ils seraient responsables de non moins de 80 % de l'ensemble des infractions graves dans le pays. Nombre d'entre eux sont transnationaux et agissent non seulement dans le reste des Caraïbes, mais aussi aux États-Unis d'Amérique, au Canada et en Europe. Dans un article publié en 2013, Enrique Arias fait observer que ces réseaux transnationaux appuient des opérations de contrebande de petite envergure dans le cadre desquelles des Jamaïcains exportent des stupéfiants aux États-Unis, au Canada et Royaume-Uni et importent des armes principalement des États-Unis et d'Haïti. Dans ce contexte, Glaister Leslie avance qu'il faut apporter une réponse différenciée pour lutter contre le problème de la prolifération des armes de petit calibre dans le pays. Cet élément revêt une importance particulière étant donné que la plupart des armes de petit calibre employées à des fins délictueuses sont en toute probabilité introduites illégalement sur le territoire alors que bon nombre de munitions semblent être entrées légalement dans le pays avant leur transfert sur le marché illicite.

5. Par conséquent, la Jamaïque porte un intérêt à la lutte contre la prolifération illicite d'armes légères et de petit calibre qui est stimulé par sa réalité de société qui continue de souffrir des perturbations sociales et économiques liées à ce commerce illicite.

Attaques à main armée en Jamaïque

6. Anthony Harriott constate que les armes à feu, en particulier les armes de poing, sont les armes de prédilection des auteurs d'infractions graves en Jamaïque et que la

⁴ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Banque mondiale, « Crime, Violence, and Development: Trends, Costs, and Policy Options in the Caribbean », Washington, mars 2007.

⁵ Glaister Leslie, *Confronting the Don: The Political Economy of Gang Violence in Jamaica* (Genève, Small Arms Survey, 2010).

⁶ Alexander Butchart et al., *Manual for estimating the economic costs of injuries due to interpersonal and self-directed violence* (Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2008) ; et Jamaïque, Ministère de la santé et Violence Prevention Alliance, « Estimation of the cost of interpersonal violence: Jamaica status report », Kingston, 2007.

part des infractions commises à l'aide de ces armes augmente. En 1990, 50 % de l'ensemble des homicides signalés et 57% de l'ensemble des vols impliquaient l'utilisation d'une arme à feu ; en 2000, ces proportions ont été portées à 61 % et 68 %, respectivement⁷. Il ressort de l'examen périodique des statistiques criminelles fait par les services de police jamaïcains que les homicides par arme à feu représentaient 77 % des homicides en 2009, alors qu'en 2016 environ 81 % de l'ensemble des homicides commis en Jamaïque supposaient l'emploi d'une arme à feu. Le tableau 1 illustre l'évolution régulière à cet égard depuis 2011. En outre, comme indiqué dans les tableaux 2 et 3, les auteurs et victimes de délinquance violente sont le plus souvent des hommes jeunes.

Tableau 1
Homicides par arme à feu pendant la période 2011-2017

<i>Année</i>	<i>Nombre total d'homicides</i>	<i>Homicides par arme à feu</i>	<i>Proportion d'homicides par arme à feu</i>
2017	1 644	1 339	81,4
2016	1 354	1 099	81,2
2015	1 208	974	80,6
2014	1 005	717	71,3
2013	1 201	883	73,5
2012	1 099	774	70,4
2011	1 133	972	80,5

Source : Statistiques fournies par les services de police jamaïcains en 2017.

Tableau 2
Victimes de fusillade ventilées par âge et sexe pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017

<i>Tranche d'âge</i>	<i>Nombre de fusillades</i>														
	<i>2013</i>			<i>2014</i>			<i>2015</i>			<i>2016</i>			<i>2017</i>		
	<i>F</i>	<i>M</i>	<i>Total</i>	<i>F</i>	<i>M</i>	<i>Total</i>	<i>F</i>	<i>M</i>	<i>Total</i>	<i>F</i>	<i>M</i>	<i>Total</i>	<i>F</i>	<i>M</i>	<i>Total</i>
0-4	3	2	5	0	0	0	1	5	6	1	6	7	8	5	13
5-9	4	4	8	4	4	8	1	4	5	6	5	11	4	11	15
10-14	8	6	14	3	3	6	5	11	16	15	18	33	14	20	34
15-19	27	105	132	24	93	117	16	115	131	28	134	162	42	125	167
20-24	46	190	236	21	210	231	33	212	245	33	246	279	47	288	335
25-29	27	167	194	30	173	203	25	199	224	26	213	239	31	250	281
30-34	20	145	165	22	140	162	27	142	169	30	167	197	34	176	210
35-39	19	107	126	18	96	114	13	114	127	20	120	140	36	175	211
40-44	17	83	100	18	88	106	15	85	100	15	93	108	24	104	128
45-49	16	70	86	12	79	91	14	79	93	17	63	80	25	102	127
50-54	13	46	59	8	44	52	12	40	52	10	63	73	23	67	90
55-59	6	37	43	6	23	29	4	36	40	10	32	42	10	53	63
60 et au-delà	6	38	44	9	35	44	11	30	41	8	40	48	9	40	49

⁷ Anthony Harriott, « Crime trends in the Caribbean and responses », rapport présenté à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 12 novembre 2002.

Tranche d'âge	Nombre de fusillades														
	2013			2014			2015			2016			2017		
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total
Âge inconnu	19	750	769	21	448	469	9	402	411	16	509	525	22	692	714
Total	231	1 750	1 981	196	1 436	1 632	186	1 474	1 660	235	1 709	1 944	329	2 108	2 437

Source : Statistiques fournies par les services de police jamaïcains en 2017.

Abréviations : F : femmes ; H : hommes.

Tableau 3

Victimes d'homicide ventilées par âge et sexe pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017

Tranche d'âge	Nombre d'homicides														
	2013			2014			2015			2016			2017		
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total
0-4	5	4	9	1	2	3	2	1	3	5	3	8	0	2	2
5-9	1	0	1	2	1	3	2	1	3	0	1	1	1	2	3
10-14	4	3	7	3	8	11	4	8	12	0	6	6	5	5	10
15-19	12	67	79	5	70	75	14	87	101	9	68	77	21	70	91
20-24	22	144	166	14	128	142	18	200	218	14	198	212	19	215	234
25-29	11	171	182	13	131	144	14	174	188	18	220	238	18	237	255
30-34	13	141	154	15	134	149	6	156	162	14	184	198	16	220	236
35-39	8	108	116	9	88	97	12	110	122	13	140	153	16	153	169
40-44	17	104	121	8	85	93	9	99	108	14	100	114	15	151	166
45-49	7	97	104	6	64	70	8	74	82	10	75	85	10	96	106
50-54	7	62	69	8	53	61	7	52	59	13	53	66	13	70	83
55-59	5	43	48	3	34	37	7	37	44	9	38	47	11	46	57
60 et au-delà	14	51	65	10	55	65	10	51	61	12	63	75	7	90	97
Âge inconnu	4	76	80	3	52	55	3	42	45	4	70	74	5	102	107
Total	130	1 071	1 201	100	905	1 005	116	1 092	1 208	135	1 219	1 354	157	1 459	1 616

Source : Statistiques fournies par les services de police jamaïcains en 2017.

Abréviations : F : femmes ; H : hommes.

Conclusion et recommandations

7. Pour surmonter les obstacles liés à la délinquance et à la violence, le Gouvernement a mis à exécution un ensemble de programmes et de projets collaboratifs visant à instaurer une société sûre, sécurisée et juste. À cette fin, des mesures ont été prises pour renforcer le cadre législatif et réglementaire afin, entre autres, de réactualiser et de renforcer les dispositions prises par le Gouvernement pour lutter contre les activités délictueuses et les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles et pour responsabiliser la police davantage. Le plan national de développement de la Jamaïque à l'horizon 2030, qui est harmonisé de très près avec les objectifs de développement durable, et la stratégie nationale pour la prévention de la criminalité et la sécurité de la population constituent également un cadre important

d'exécution des initiatives visant à prévenir la criminalité et à garantir la sécurité de la population. En outre, des mesures sont prises aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, compte tenu du fait que des mesures adoptées à tous les niveaux se renforcent mutuellement et permettent la réalisation de véritables progrès.

8. En accord avec ce qui précède, la Jamaïque continue d'accorder une grande importance au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Elle est convaincue que la troisième Conférence d'examen sur les armes légères peut concourir à l'action de la Jamaïque de bien des façons. Les pays comme la Jamaïque, qui ne sont ni en situation de conflit ni d'après-conflit, espèrent vivement que la Conférence accordera l'attention voulue aux pays ravagés par la violence armée, car le détournement d'armes légères et de petit calibre met gravement en péril l'existence et la survie quotidiennes des citoyens ordinaires.

9. La Conférence d'examen devrait formuler des recommandations tenant expressément compte de la nécessité d'une coopération et d'une coordination internationales. Il convient d'adopter des mesures plus précises, renforcées et ciblées qui appuient la pleine et efficace mise à exécution du Programme d'action relatif aux armes légères et de l'Instrument international de traçage, en accordant une attention prioritaire à la création et à l'appui d'un cadre favorisant la mise en œuvre à divers niveaux. Pour les pays en développement comme le nôtre, une telle coopération revêt une importance particulière étant donné la porosité de nos frontières et nos ressources limitées et, plus important encore, le fait que nous ne sommes ni fabricants ni fournisseurs d'armes légères et de petit calibre.

10. La coopération et l'assistance internationales seront aussi essentielles pour dégager, entre autres, un consensus sur les technologies nouvelles afin d'examiner le cadre plus large des systèmes d'armes à feu, en particulier ceux produits par des procédés de fabrication additive et ceux qui sont vendus à dessein comme des systèmes de conception modulaire. Il est impératif d'échanger des informations et meilleures pratiques, y compris pour que l'intensification des échanges techniques et technologiques permette d'évaluer les risques plus fréquemment et de renforcer la réglementation relative aux risques.

11. La Conférence d'examen sur les armes légères devrait faire fond sur le document final issu de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères pour ce qui est de faire figurer les munitions parmi les éléments préoccupants. La communauté internationale devrait viser à garantir que les directives voulues seront en place pour permettre le marquage et le traçage efficaces des munitions.

12. Il conviendrait d'envisager la normalisation des régimes de marquage, y compris les marques secondaires, comme un moyen de veiller à ce que les questions de traçabilité soient pleinement réglées.

13. Il est aussi essentiel que le Programme d'action relatif aux armes légères et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soient étroitement liés, en particulier l'objectif de développement durable n° 16 et la cible 16.4, qui vise à réduire nettement le trafic d'armes.

14. La coordination devrait aussi tenir compte de l'importante problématique femmes-hommes dont il convient de se soucier dans le cadre de toute initiative visant à lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. Il serait aussi important de promouvoir la collaboration dans l'élaboration de programmes d'intervention mettant en avant le rôle des femmes en tant que mères pour ce qui est de cibler des jeunes hommes participant ou risquant de participer à la violence armée ou la criminalité organisée.